

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/10/2024 - 8484 - 2021 B 00371 - 898 026 943 - 360Sports France



SAS 360 SPORTS FRANCE

2 Avenue Pierre Angot

64000 PAU

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SEROU KEVIN

DocuSigned by:
A handwritten signature in black ink that reads 'SEROU KEVIN'.
5C25CE3535FB426...

BILLERE

Actiparc - 3 Rue du pressoir - BILLERE (64140) - Tel : 05 59 72 85 85

SERRES CASTET

Rue de la Vallée d'ossau - SERRES-CASTET (64121) - Tel : 05 59 33 10 56

MONT DE MARSAN

3 Avenue Camille Brettes - ST PIERRE DU MONT (40280) - Tel : 05 58 44 08 63

MAULEON

Avenue de Belzunce - MAULEON LICHARRE (64130) - Tel : 05 59 28 88 14

PAU

3 Rue Thomas Edison -Cité Multimédia PAU (64000) - Tel : 05 59 33 18 00

SOMMAIRE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation de présentation des comptes	1
-----ETATS FINANCIERS -----	2
Bilan Actif	3
Détail de l'Actif	4
Bilan Passif	5
Détail du Passif	6
Compte de Résultat 1/2	8
Compte de Résultat 2/2	9
Détail du Compte de Résultat	10
Soldes Intermédiaires de Gestion	13
Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)	14
-----LIASSE FISCALE -----	16
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	17
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	18
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	19
Taux réduit IS page 1	20
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	21
BIC-RS 2033 A - Bilan	22
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	23
2033B - Divers à réintégrer	24
2033B - Divers à déduire	25
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	26
2033C - Détail du cadre III, plus & moins values	27
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	28
2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer	29
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	30
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	31
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	32
----- A N N E X E -----	33
Règles et méthodes comptables	34
Immobilisations	36
Amortissements	37
Provisions	38
Frais d'établissement	39
Frais de recherche	40
Fonds commercial	41
Créances et Dettes	42
Capital social	43
Produits à recevoir	44
Charges à payer	45
Charges et Produits constatés d'avance	46
Engagements financiers donnés et reçus	47
Dettes garanties par des suretés réelles	48
Filiales et participations 1	49
Annexe libre	50
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 1	51
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 2	52
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 3	53
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 4	54
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 5	55

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 360 SPORTS FRANCE** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	715 966	euros
Chiffre d'affaires :	189 247	euros
Résultat net comptable :	44 165	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BILLERE
Le 13/09/2024

Signature

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				584 500	462 573
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.	8 539	5 278	3 261	6 107	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	402		402	402	
TOTAL (II)		593 441	5 278	588 163	469 081
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
Capital souscrit appelé, non versé				47 130	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	37 097		37 097	92 851	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	127 804		127 804	205 308
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					449
TOTAL ACTIF (I à VI)		721 244	5 278	715 966	674 838
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				402	402
(3) dont créances à plus d'un an					

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	588 162,70	82,15	469 081,20	69,51	119 081,50	25,39
Concessions brevets et droits similaires	584 500,34	81,64	462 572,67	68,55	121 927,67	26,36
20510000 Logiciels	584 500,34	81,64	462 572,67	68,55	121 927,67	26,36
Autres immobilisations corporelles	3 260,69	0,46	6 106,86	0,90	(2 846,17)	-46,61
21831000 Matériel informatique	5 664,18	0,79	5 664,18	0,84		
21831900 Mat. bureau et inform. Import	2 874,33	0,40	2 874,33	0,43		
28183000 Amortis. matér.bureau et informat.	(5 277,82)	-0,74	(2 431,65)	-0,36	(2 846,17)	-117,05
Autres immobilisations financières	401,67	0,06	401,67	0,06		
27500000 Dépôts et cautionnements	401,67	0,06	401,67	0,06		
TOTAL III - Actif Circulant NET	127 803,64	17,85	205 307,56	30,42	(77 503,92)	-37,75
Créances clients et comptes rattachés			65 327,00	9,68	(65 327,00)	-100,00
41810000 Clients - factures à établir			65 327,00	9,68	(65 327,00)	-100,00
Autres créances	90 706,97	12,67	47 129,72	6,98	43 577,25	92,46
42500000 Personnel - avances et acomptes			756,00	0,11	(756,00)	-100,00
44400000 Etat - impôts sur les bénéfices	69 991,00	9,78	40 506,00	6,00	29 485,00	72,79
44566 000 TVA déductible sur ABS	0,19				0,19	
44567000 Crédit de TVA à reporter	20 715,00	2,89	5 767,00	0,85	14 948,00	259,20
44571 000 TVA collectée	0,47		0,30		0,17	56,67
44578020 TVA Collectée Autoliquidation 20%	0,31		0,42		(0,11)	-26,19
44586000 TVA sur factures non parvenues			100,00	0,01	(100,00)	-100,00
Disponibilités	37 096,67	5,18	92 850,84	13,76	(55 754,17)	-60,05
51200000 Banque	37 096,67	5,18	92 850,84	13,76	(55 754,17)	-60,05
Ecart de conversion actif			449,20	0,07	(449,20)	-100,00
47600000 Différence conv.actif			449,20	0,07	(449,20)	-100,00
TOTAL DU BILAN ACTIF	715 966,34	100,00	674 837,96	100,00	41 128,38	6,09

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 588	20 588
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	34	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	636	
	Résultat de l'exercice	44 165	670
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	65 423	21 258
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	44 585	449
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	44 585	449
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	318 000	318 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	22 570	251 729
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 001	9 647
	Dettes fiscales et sociales	19 975	8 299
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	239 412	65 327
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	605 958	653 003
	Ecarts de conversion passif		128
	TOTAL PASSIF	715 966	674 838
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	44 165,04	669,95
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	605 958	653 003
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
TO TAL I - Capitaux propres	65 422,99	9,14	21 257,95	3,15	44 165,04	207,76
Capital Social ou individuel	20 588,00	2,88	20 588,00	3,05		
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	20 588,00	2,88	20 588,00	3,05		
Réserve légale	34,00				34,00	
10610000 Réserve légale	34,00				34,00	
Report à nouveau	635,95	0,09			635,95	
11000000 Report à nouveau (solde créditeur)	635,95	0,09			635,95	
Résultat de l'exercice	44 165,04	6,17	669,95	0,10	43 495,09	N/S
TO TAL II - Autres fonds propres						
TO TAL III - Total des Provisions	44 585,20	6,23	449,20	0,07	44 136,00	N/S
Provisions pour risques	44 585,20	6,23	449,20	0,07	44 136,00	N/S
15110000 Provisions pour litiges	44 136,00	6,16			44 136,00	
15150000 Provisions perte de change	449,20	0,06	449,20	0,07		
TOTAL IV - Total des dettes	605 958,15	84,64	653 002,86	96,76	(47 044,71)	-7,20
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	318 000,00	44,42	318 000,00	47,12		
16411000 EMPRUNT N°1 (LT)	318 000,00	44,42	318 000,00	47,12		
Emprunts et dettes financières divers	22 570,09	3,15	251 729,44	37,30	(229 159,35)	-91,03
45510000 C/C KEVIN SEROU	22 570,09	3,15	12 317,44	1,83	10 252,65	83,24
45520000 C/C 360SPORTS PTE LTD / FITZLABS			230 000,00	34,08	(230 000,00)	-100,00
45670000 Associés-Cap. à rembourser			9 412,00	1,39	(9 412,00)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 001,21	0,84	9 647,31	1,43	(3 646,10)	-37,79
040C Collectif fournisseurs créditeurs	6 001,21	0,84	9 047,31	1,34	(3 046,10)	-33,67
40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues			600,00	0,09	(600,00)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	19 974,85	2,79	8 299,11	1,23	11 675,74	140,69
42100000 Personnel - rémunérations dues	3 432,53	0,48			3 432,53	
43100000 Sécurité sociale	1 037,55	0,14	4 135,28	0,61	(3 097,73)	-74,91
43702000 MUTEX	525,97	0,07	1 604,03	0,24	(1 078,06)	-67,21
43703000 AG2R RETRAITE	1 118,46	0,16	1 755,62	0,26	(637,16)	-36,29
43708000 CONTRIBUTION ADESATT	45,77	0,01	30,50		15,27	50,07
43860000 Charges sociales - charges à payer	13 162,45	1,84			13 162,45	
44210000 Prélèvement à la source de l'impôt	221,29	0,03	311,31	0,05	(90,02)	-28,92
44520020 TVA Collectée Intracom 20%	0,19				0,19	
44562000 TVA déductible s/immobilisations			0,17		(0,17)	-100,00
44566 000 TVA déductible sur ABS			1,27		(1,27)	-100,00
44566720 TVA déductible importation 20%	0,47		0,30		0,17	56,67
44862000 TAXE APPRENTISSAGE	248,58	0,03	280,71	0,04	(32,13)	-11,45
44863000 FORMATION CONTINUE	181,59	0,03	179,92	0,03	1,67	0,93
Autres dettes	239 412,00	33,44	65 327,00	9,68	174 085,00	266,48
041C Collectif clients créditeurs			65 327,00	9,68	(65 327,00)	-100,00
46700000 Autres comptes débiteurs/créditeurs	239 412,00	33,44			239 412,00	
TOTAL V - Ecart de conversion passif			127,95	0,02	(127,95)	-100,00
47700000 Différence conv. passif			127,95	0,02	(127,95)	-100,00

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
TOTAL DU BILAN PASSIF	715 966,34	100,00	674 837,96	100,00	41 128,38	6,09

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	21 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	189 247		189 247	65 327
	Montant net du chiffre d'affaires	189 247		189 247	65 327
	Production stockée				
	Production immobilisée			121 928	462 573
	Subventions d'exploitation				6 667
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				1 333
	Autres produits			3	7
Total des produits d'exploitation (1)			311 178	535 907	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			139 586	388 265
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 984	2 071
	Salaires et traitements			78 313	152 795
	Charges sociales du personnel			26 471	22 710
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 846	2 432
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			44 136	449	
Autres charges			5	9	
Total des charges d'exploitation (2)			293 341	568 731	
RESULTAT D'EXPLOITATION			17 837	(32 824)	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 837	(32 824)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	75	3
	Total des produits financiers	75	3
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 512 102	2 868 4 147
	Total des charges financières	2 614	7 015
RESULTAT FINANCIER		(2 540)	(7 012)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		15 297	(39 836)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	617	
	Total des charges exceptionnelles	617	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(617)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(29 485)	(40 506)
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		311 253 267 088	535 909 535 239
RESULTAT DE L'EXERCICE		44 165	670
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	311 178,06	164,43	535 906,60	820,34	(224 728,54)	-41,93
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	189 247,00	100,00	65 327,00	100,00	123 920,00	189,69
Production vendue Services FRANCE	189 247,00	100,00	65 327,00	100,00	123 920,00	189,69
706 00000 Prestations de services	189 247,00	100,00	65 327,00	100,00	123 920,00	189,69
Montant net du chiffre d'affaires	189 247,00	100,00	65 327,00	100,00	123 920,00	189,69
Production immobilisée	121 927,67	64,43	462 572,67	708,09	(340 645,00)	-73,64
72000000 Production immobilisée	121 927,67	64,43	462 572,67	708,09	(340 645,00)	-73,64
Subventions			6 666,60	10,20	(6 666,60)	-100,00
74000000 Subventions d'exploitation			6 666,60	10,20	(6 666,60)	-100,00
Reprises sur amts, dépréciations et provisions			1 333,32	2,04	(1 333,32)	-100,00
79100000 Transfert de charges d'exploitation			1 333,32	2,04	(1 333,32)	-100,00
Autres produits d'exploitation	3,39		7,01	0,01	(3,62)	-51,64
75800000 Produits divers gestion courante	3,39		7,01	0,01	(3,62)	-51,64
Total des charges d'exploitation	293 341,31	155,00	568 730,53	870,59	(275 389,22)	-48,42
Autres achats et charges externes	139 585,85	73,76	388 264,74	594,34	(248 678,89)	-64,05
60400000 Achats d'études et prestations	55 468,29	29,31	29 585,62	45,29	25 882,67	87,48
60495000 Etudes et prestations hors CEE	21 453,75	11,34	341 068,00	522,09	(319 614,25)	-93,71
60495020 Etudes et prestations CEE 20%	20 280,96	10,72			20 280,96	
6061 0000 Fournitures énergie (eau, élect, carburan			54,00	0,08	(54,00)	-100,00
60630000 Achats de petit équipement	165,15	0,09	962,27	1,47	(797,12)	-82,84
60637020 Petit équipement importation 20%			2 494,12	3,82	(2 494,12)	-100,00
60640000 Achats fournitures administratives	532,93	0,28	82,69	0,13	450,24	544,49
61320000 Locations immobilières	3 832,50	2,03	1 886,19	2,89	1 946,31	103,19
61400000 Charges locatives & copropriété	1 221,80	0,65	989,67	1,51	232,13	23,46
61560000 Maintenance	412,79	0,22	315,12	0,48	97,67	30,99
61600000 Primes d'assurance	163,15	0,09	866,08	1,33	(702,93)	-81,16
61810000 Documentation générale	711,00	0,38			711,00	
62260000 Honoraires	3 152,00	1,67	4 585,10	7,02	(1 433,10)	-31,26
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	201,25	0,11			201,25	
62279000 Frais d'actes et contentieux TTC			1 263,57	1,93	(1 263,57)	-100,00
62280000 Rémun. & Honoraires divers	10 800,01	5,71			10 800,01	
62300000 Publicité - stands - événementiels	8 200,00	4,33			8 200,00	
62410000 Transports sur achats	105,00	0,06			105,00	
625 00000 Déplacements, missions, réceptions	11 240,20	5,94	1 914,92	2,93	9 325,28	486,98
62600000 Frais postaux			7,16	0,01	(7,16)	-100,00
62610000 Frais de télécommunication	90,38	0,05			90,38	
62780000 Prestations de services bancaires	1 154,69	0,61	2 190,23	3,35	(1 035,54)	-47,28
62811000 Cotisations professionnelles	400,00	0,21			400,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 983,97	1,05	2 070,67	3,17	(86,70)	-4,19
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	520,36	0,27	943,73	1,44	(423,37)	-44,86
63330000 Formation continue (organisme)	450,61	0,24	797,94	1,22	(347,33)	-43,53
63511000 Contribut ° économique territoriale	663,00	0,35	329,00	0,50	334,00	101,52
63580000 Autres droits	350,00	0,18			350,00	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
Salaires et traitements	78 313,18	41,38	152 794,70	233,89	(74 481,52)	-48,75
64110000 Salaires appointements	71 542,70	37,80	149 056,88	228,17	(77 514,18)	-52,00
64120000 Congés payés	4 439,79	2,35	2 742,44	4,20	1 697,35	61,89
64130000 Primes et gratifications	530,69	0,28	995,38	1,52	(464,69)	-46,68
64144000 Indemnités de licenciement	1 800,00	0,95			1 800,00	
Charges sociales du personnel	26 471,15	13,99	22 710,44	34,76	3 760,71	16,56
64510000 Cotisations à l'URSSAF	3 022,26	1,60	3 756,21	5,75	(733,95)	-19,54
64520000 Cotisations aux mutuelles	1 523,39	0,80	3 261,06	4,99	(1 737,67)	-53,29
64530000 Cotisations aux caisses de retraite	6 112,69	3,23	8 896,06	13,62	(2 783,37)	-31,29
64540000 Cotisations Pôle Emploi	3 213,54	1,70	6 396,01	9,79	(3 182,47)	-49,76
64580000 Cotisations autres organism. socx	12 359,27	6,53	30,50	0,05	12 328,77	N/S
64750000 Médecine du travail et pharmacie	240,00	0,13	370,60	0,57	(130,60)	-35,24
Dotation aux amortissements sur immobilisations	2 846,17	1,50	2 431,65	3,72	414,52	17,05
68112000 Compte n° 68112000	2 846,17	1,50	2 431,65	3,72	414,52	17,05
Dotations aux prov. pour risques et charges	44 136,00	23,32	449,20	0,69	43 686,80	N/S
68150000 Dot. prov. risques & ch. exploit.	44 136,00	23,32	449,20	0,69	43 686,80	N/S
Autres charges de gestion courante	4,99		9,13	0,01	(4,14)	-45,35
65800000 Charges diverses gestion courante	4,99		9,13	0,01	(4,14)	-45,35
Résultat d'exploitation	17 836,75	9,43	(32 823,93)	-50,25	50 660,68	154,34
Total des produits financiers	74,74	0,04	2,61		72,13	N/S
Différences positives de change	74,74	0,04	2,61		72,13	N/S
76600000 Gains de change	74,74	0,04	2,61		72,13	N/S
Total des charges financières	2 614,25	1,38	7 014,73	10,74	(4 400,48)	-62,73
Intérêts et charges assimilées	2 512,20	1,33	2 868,10	4,39	(355,90)	-12,41
66116000 Intérêts sur emprunts et dettes	2 512,20	1,33	2 868,10	4,39	(355,90)	-12,41
Différences négatives de change	102,05	0,05	4 146,63	6,35	(4 044,58)	-97,54
66600000 Pertes de change	102,05	0,05	4 146,63	6,35	(4 044,58)	-97,54
Résultat financier	(2 539,51)	-1,34	(7 012,12)	-10,73	4 472,61	63,78
Résultat courant avant impôts	15 297,24	8,08	(39 836,05)	-60,98	55 133,29	138,40
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	617,20	0,33			617,20	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	617,20	0,33			617,20	
67120000 Pénalités et amendes	617,20	0,33			617,20	
Résultat exceptionnel	(617,20)	-0,33			(617,20)	
Impôts sur les bénéfices	(29 485,00)	-15,58	(40 506,00)	-62,00	11 021,00	27,21
69940000 Crédit Impôt Recherche	(29 485,00)	-15,58	(40 506,00)	-62,00	11 021,00	27,21

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
Résultat de l'exercice	44 165,04	23,34	669,95	1,03	43 495,09	N/S

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	189 247	100,00	65 327	100,00	123 920	189,69
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux	189 247	100,00	65 327	100,00	123 920	189,69
+ Production vendue : Services						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	121 928	64,43	462 573	708,09	(340 645)	-73,64
PRODUCTION DE L'EXERCICE	311 175	164,43	527 900	808,09	(216 725)	-41,05
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	311 175	164,43	527 900	808,09	(216 725)	-41,05
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance	97 203	51,36	370 654	567,38	(273 451)	-73,78
- Achats non stockés	698	0,37	3 593	5,50	(2 895)	-80,57
- Autres charges externes	41 685	22,03	14 018	21,46	27 667	197,37
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	139 586	73,76	388 265	594,34	(248 679)	-64,05
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	171 589	90,67	139 635	213,75	31 954	22,88
+ Subventions d'exploitation			6 667	10,20	(6 667)	-100,00
- Impôts, taxes sur rémunérations	971	0,51	1 742	2,67	(771)	-44,25
- Autres impôts et taxes	1 013	0,54	329	0,50	684	207,90
- Salaires et traitements	78 313	41,38	152 795	233,89	(74 482)	-48,75
- Charges sociales	26 471	13,99	22 710	34,76	3 761	16,56
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	64 821	34,25	(31 274)	-47,87	96 095	307,26
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	3		7	0,01	(4)	-51,64
+ Transfert de charges d'exploitation			1 333	2,04	(1 333)	-100,00
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	46 982	24,83	2 881	4,41	44 101	N/S
- Autres charges de gestion courante	5		9	0,01	(4)	-45,35
RÉSULTAT EXPLOITATION	17 837	9,43	(32 824)	-50,25	50 661	154,34
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	75	0,04	3		72	N/S
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	2 614	1,38	7 015	10,74	(4 400)	-62,73
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	15 297	8,08	(39 836)	-60,98	55 133	138,40
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	617	0,33			617	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(617)	-0,33			(617)	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(29 485)	-15,58	(40 506)	-62,00	11 021	27,21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	44 165	23,34	670	1,03	43 495	N/S

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	189 247,00	100,00	65 327,00	100,00	123 920,00	189,69
Marge commerciale						
Production vendue	189 247,00	100,00	65 327,00	100,00	123 920,00	189,69
706 00000 Prestations de services	189 247,00	100,00	65 327,00	100,00	123 920,00	189,69
Production immobilisée	121 927,67	64,43	462 572,67	708,09	(340 645,00)	-73,64
72000000 Production immobilisée	121 927,67	64,43	462 572,67	708,09	(340 645,00)	-73,64
Production de l'exercice	311 174,67	164,43	527 899,67	808,09	(216 725,00)	-41,05
Achats de sous-traitance	97 203,00	31,24	370 653,62	70,21	(273 450,62)	-73,78
60400000 Achats d'études et prestations	55 468,29	17,83	29 585,62	5,60	25 882,67	87,48
60495000 Etudes et prestations hors CEE	21 453,75	6,89	341 068,00	64,61	(319 614,25)	-93,71
60495020 Etudes et prestations CEE 20%	20 280,96	6,52			20 280,96	
Marge brute de production	213 971,67	68,76	157 246,05	29,79	56 725,62	36,07
MARGES (Commerciale + Production)	213 971,67	113,06	157 246,05	240,71	56 725,62	36,07
Achats non stockés matières et fournitures	698,08	0,37	3 593,08	5,50	(2 895,00)	-80,57
6061 0000 Fournitures énergie (eau, élect, carburan			54,00	0,08	(54,00)	-100,00
60630000 Achats de petit équipement	165,15	0,09	962,27	1,47	(797,12)	-82,84
60637020 Petit équipement importation 20%			2 494,12	3,82	(2 494,12)	-100,00
60640000 Achats fournitures administratives	532,93	0,28	82,69	0,13	450,24	544,49
Autres charges externes	41 684,77	22,03	14 018,04	21,46	27 666,73	197,37
61320000 Locations immobilières	3 832,50	2,03	1 886,19	2,89	1 946,31	103,19
61400000 Charges locatives & copropriété	1 221,80	0,65	989,67	1,51	232,13	23,46
61560000 Maintenance	412,79	0,22	315,12	0,48	97,67	30,99
61600000 Primes d'assurance	163,15	0,09	866,08	1,33	(702,93)	-81,16
61810000 Documentation générale	711,00	0,38			711,00	
62260000 Honoraires	3 152,00	1,67	4 585,10	7,02	(1 433,10)	-31,26
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	201,25	0,11			201,25	
62279000 Frais d'actes et contentieux TTC			1 263,57	1,93	(1 263,57)	-100,00
62280000 Rémun. & Honoraires divers	10 800,01	5,71			10 800,01	
62300000 Publicité - stands - évènementiels	8 200,00	4,33			8 200,00	
62410000 Transports sur achats	105,00	0,06			105,00	
625 00000 Déplacements, missions, réceptions	11 240,20	5,94	1 914,92	2,93	9 325,28	486,98
62600000 Frais postaux			7,16	0,01	(7,16)	-100,00
62610000 Frais de télécommunication	90,38	0,05			90,38	
62780000 Prestations de services bancaires	1 154,69	0,61	2 190,23	3,35	(1 035,54)	-47,28
62811000 Cotisations professionnelles	400,00	0,21			400,00	
Valeur ajoutée produite	171 588,82	90,67	139 634,93	213,75	31 953,89	22,88
Subventions			6 666,60	10,20	(6 666,60)	-100,00
74000000 Subventions d'exploitation			6 666,60	10,20	(6 666,60)	-100,00
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	970,97	0,51	1 741,67	2,67	(770,70)	-44,25
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	520,36	0,27	943,73	1,44	(423,37)	-44,86
63330000 Formation continue (organisme)	450,61	0,24	797,94	1,22	(347,33)	-43,53
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 013,00	0,54	329,00	0,50	684,00	207,90
63511000 Contribut ° économique territoriale	663,00	0,35	329,00	0,50	334,00	101,52
63580000 Autres droits	350,00	0,18			350,00	

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/04/2021 31/12/2022	21 mois	Variations	%
Salaires et traitements	78 313,18	41,38	152 794,70	233,89	(74 481,52)	-48,75
64110000 Salaires appointements	71 542,70	37,80	149 056,88	228,17	(77 514,18)	-52,00
64120000 Congés payés	4 439,79	2,35	2 742,44	4,20	1 697,35	61,89
64130000 Primes et gratifications	530,69	0,28	995,38	1,52	(464,69)	-46,68
64144000 Indemnités de licenciement	1 800,00	0,95			1 800,00	
Charges sociales	26 471,15	13,99	22 710,44	34,76	3 760,71	16,56
64510000 Cotisations à l'URSSAF	3 022,26	1,60	3 756,21	5,75	(733,95)	-19,54
64520000 Cotisations aux mutuelles	1 523,39	0,80	3 261,06	4,99	(1 737,67)	-53,29
64530000 Cotisations aux caisses de retraite	6 112,69	3,23	8 896,06	13,62	(2 783,37)	-31,29
64540000 Cotisations Pôle Emploi	3 213,54	1,70	6 396,01	9,79	(3 182,47)	-49,76
64580000 Cotisations autres organism. socx	12 359,27	6,53	30,50	0,05	12 328,77	N/S
64750000 Médecine du travail et pharmacie	240,00	0,13	370,60	0,57	(130,60)	-35,24
Excédent brut d'exploitation	64 820,52	34,25	(31 274,28)	-47,87	96 094,80	307,26
Autres produits d'exploitation	3,39		7,01	0,01	(3,62)	-51,64
75800000 Produits divers gestion courante	3,39		7,01	0,01	(3,62)	-51,64
Transfert de charges			1 333,32	2,04	(1 333,32)	-100,00
79100000 Transfert de charges d'exploitation			1 333,32	2,04	(1 333,32)	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	46 982,17	24,83	2 880,85	4,41	44 101,32	N/S
68112000 Compte n° 68112000	2 846,17	1,50	2 431,65	3,72	414,52	17,05
68150000 Dot. prov. risques & ch. exploit.	44 136,00	23,32	449,20	0,69	43 686,80	N/S
Autres charges de gestion courante	4,99		9,13	0,01	(4,14)	-45,35
65800000 Charges diverses gestion courante	4,99		9,13	0,01	(4,14)	-45,35
Résultat d'exploitation	17 836,75	9,43	(32 823,93)	-50,25	50 660,68	154,34
PRODUITS FINANCIERS	74,74	0,04	2,61		72,13	N/S
76600000 Gains de change	74,74	0,04	2,61		72,13	N/S
Charges financières	2 614,25	1,38	7 014,73	10,74	(4 400,48)	-62,73
66116000 Intérêts sur emprunts et dettes	2 512,20	1,33	2 868,10	4,39	(355,90)	-12,41
66600000 Pertes de change	102,05	0,05	4 146,63	6,35	(4 044,58)	-97,54
Résultat courant avant impôts	15 297,24	8,08	(39 836,05)	-60,98	55 133,29	138,40
Charges exceptionnelles	617,20	0,33			617,20	
67120000 Pénalités et amendes	617,20	0,33			617,20	
Résultat exceptionnel	(617,20)	-0,33			(617,20)	
Impôts sur les bénéfices	(29 485,00)	-15,58	(40 506,00)	-62,00	11 021,00	27,21
69940000 Crédit Impôt Recherche	(29 485,00)	-15,58	(40 506,00)	-62,00	11 021,00	27,21
Résultat de l'exercice	44 165,04	23,34	669,95	1,03	43 495,09	N/S

LIASSE FISCALE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition		☒		Régime réel normal		☐							
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																					
Désignation de la société										Adresse du siège social											
SAS 360 SPORTS FRANCE																					
SIRET										89802694300016											
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement											
2 Avenue Pierre Angot																					
64000 PAU																					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																					
B ACTIVITÉ																					
Activités exercées										Edition		Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Résultat fiscal																					
Bénéfice imposable au taux normal										0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																					
2. Plus-values																					
PV à long terme imposables à 15%												PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
Autres PV imposables à 19%												PV à long terme imposables à 0%									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies										☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies										☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Territoire entrepreneur art 44 octies A					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies										☐				☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées										☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies					
																Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies					
																Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies					
																Autres dispositifs					
																Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																					
☐																					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																					
☐																					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre																					
☐																					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?																					
☐										Si oui, indication du logiciel utilisé											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :										Nom et adresse du conseil :											
EXAS CONSULTANT ACTIPARC 3 Rue du pressoir 64140 BILLERE Tél : 0559728585										Tél :											
OGA/OMGA										☐		Viseur conventionné		☐		(Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant :																					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :										Date : Lieu :											
N° d'agrément :										Qualité et nom du signataire :											
Signature :																					
Examen de conformité fiscale (ECF)																					
☐										prestataire :											

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)		
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)		
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)		
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)		
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)		
	(f)		
	(g)		
	(h)		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)		
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise		SAS 360 SPORTS FRANCE	
et Date de clôture de l'exercice		31122023	

K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salairesabstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 360 SPORTS FRANCE	89802694300016	5829C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
2 Avenue Pierre Angot		
64000 PAU		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	15 618
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	15 618
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

N° 2069-RCI-SD

(2024)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS 360 SPORTS FRANCE	N° Siren :898026943
Adresse	2 Avenue Pierre Angot	64000 PAU

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	☐	PME au sens communautaire	X
--	--------------------------	---------------------------	---

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	29 485
CRC - Crédit d'impôt recherche collaborative au titre de N	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		SAS 360 SPORTS FRANCE		2 Avenue Pierre Angot		Néant		
Adresse de l'entreprise		64000 PAU		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		8 9 8 0 2 6 9 4 3 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice précédent *		21		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122023		31122022		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	584 500	016		584 500	462 573	
	Immobilisations corporelles*	028	8 539	030	5 278	3 261	6 107	
	Immobilisations financières* (1)	040	402	042		402	402	
	Total I (5)	044	593 441	048	5 278	588 163	469 081	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			65 327	
		072	90 707	074		90 707	47 130	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	37 097	086		37 097	92 851	
	Charges constatées d'avance *	092		094			449	
	Total II	096	127 804	098		127 804	205 757	
	Total général (I + II)	110	721 244	112	5 278	715 966	674 838	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 588		20 588		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		34				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		636				
	Résultat de l'exercice	136		44 165		670		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		65 423		21 258		
Provisions pour risques et charges		Total II		154		44 585	449	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		318 000		327 412		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 001		9 647		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		19 975		8 299		
	Comptes courants d'associés	173		22 570		242 317		
	Autres dettes	175		239 412		65 455		
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176		605 958	653 131	
Total général (I + II + III)				180		715 966	674 838	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	402	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	121 928
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise: SAS 360 SPORTS FRANCE										Néant		*
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 31122023					Exercice N-1 clos le 31122022							
										1					2							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										209		210									
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }										215		214									
											217		218	189 247	65 327							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)												222									
	Production immobilisée *												224	121 928	462 573							
	Subventions d'exploitation reçues												226		6 667							
	Autres produits												230	3	1 340							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232	311 178	535 907								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234									
	Variation de stock (marchandises) *												236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*												240									
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)												242	139 586	388 265							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243	663	244	1 984	2 071							
	Rémunérations du personnel *												250	78 313	152 795							
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)												252	26 471	22 710							
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- -merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)										255		254	2 846	2 432							
	Dotations aux provisions												256	44 136	449							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }										259		262	5	9							
	Total des charges d'exploitation (II)												264	293 341	568 731							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	17 837	(32 824)								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)												280	75	3							
	Produits exceptionnels (IV)												290									
	Charges financières (V)												294	2 614	7 015							
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }										347		300	617								
											348											
	Impôts sur les bénéfices * (VII)												306	(29 485)	(40 506)							
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)												310	44 165	670							
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												312	44 165	314								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318									
	Provisions non déductibles*												322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)												324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247		330	1 066								
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*										248											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))										249		251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997									
	Entreprises nouvelles (44. sexies)										986		989									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)										981		991									
	ZFA NG (44 quaterdecies)										345		344									
	Zone franche urbaine (44 octies A)										987		127									
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)																					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)																					
	Investissements et souscriptions outre-mer																					
	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)										138		992									
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)																					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										993												
Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)																						
Créance due au report en arrière du déficit										346		655										
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)												641										
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)										643		647										
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)																						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)										648		990										
Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)										649												
Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)																						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												352	15 618	354								
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)												356									
	Déficits antérieurs reportables : * 40.157 dont imputés sur le résultat :																					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												370		372								
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	617
AUT-Réintégrations diverses	449
Totalisation	1 066

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023

Libellé	Montant
CIR-Crédit d'impôt recherche	29 485
AUT-Déductions diverses	128
Totalisation	29 613

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 360 SPORTS FRANCE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410	462 573	412	121 928	414		416	584 500										
Immobilisations corporelles	{	Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470	8 539	472		474		476	8 539										
Immobilisations financières		480	402	482		484		486	402												
TOTAL		490	471 513	492	121 928	494		496	593 441												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	{	Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560	2 432	562	2 846	564		566	5 278										
TOTAL		570	2 432	572	2 846	574		576	5 278												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 360 SPORTS FRANCE

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620	449	622	44 136	624		626	44 585		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	449	682	44 136	684		686	44 585		

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	40 157
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits imputés	983	15 618
Déficits reportables	984	24 539
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	24 539

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer
au 31/12/2023

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 89802694300016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 360 SPORTS FRANCE

ADRESSE (voie) 2 Avenue Pierre Angot

CODE POSTAL 64000 VILLE PAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	78 748
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	230 072

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SEROU Prénom(s) KEVIN
Nom marital % de détention 70,48 Nb de parts ou actions 217 657
Naissance : Date N° département Commune Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie avenue Pierre Angot
Code postal 64000 Commune PAU Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 89802694300016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 360 SPORTS FRANCE

ADRESSE (voie) 2 Avenue Pierre Angot

CODE POSTAL 64000 VILLE PAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SAS 360 SPORTS FRANCE			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023			Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	189 247		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	189 247		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	121 928		
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	121 931		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	97 901		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	37 852		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	350		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	5		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	136 108		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	175 070
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117	175 070
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	189 247		
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **715 966** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un **résultat** de **44 165** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Options comptables et fiscales

Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Les frais de constitution, de transformation et de 1er établissement sont comptabilisés en charges sur l'exercice ou cours duquel ils ont été engagés.

Le traitement comptable relatif aux coûts de développement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	462 573		121 928			584 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	462 573		121 928			584 500
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	8 539					8 539
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 539					8 539
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	402					402
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	402					402
TOTAL		471 513		121 928			593 441

La société a réalisé en interne un logiciel/application constaté en immobilisation incorporelle (production immobilisée)

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 432	2 846		5 278
	Emballages récupérables et divers				
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 432	2 846		5 278
TO TAL		2 432	2 846		5 278

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		44 136		44 136
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	449			449
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	449	44 136		44 585
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TO TAL GENERAL		449	44 136		44 585

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	44 136		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

--

Frais d'établissement

	31/12/2023	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

--

Frais de recherche

31/12/2023	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
TOTAL				
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 29 485 € liés aux dépenses de personnel.
Ces dépenses sont constatées en production immobilisée.

Fonds Commercial

	31/12/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

--

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	402	402	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	69 991	69 991	
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 716	20 716	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		91 109	91 109	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	318 000	318 000		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 001	6 001		
	Personnel et comptes rattachés	3 433	3 433		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 890	15 890		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1	1		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	651	651		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	22 570	22 570		
	Autres dettes	239 412	239 412		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		605 958	605 958		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		22 570			

Capital social

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		308 820,00	0,0667	20 588,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		308 820,00	0,0667	20 588,00

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

		31/12/2023
Total des Charges à payer		13 593
Dettes fiscales et sociales		13 593
Charges sociales - charges à payer	13 162	
TAXE APPRENTISSAGE	249	
FORMATION CONTINUE	182	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2023	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Engagements financiers

31/12/2023

Engagements financiers donnés

Engagements financiers reçus

Effets escomptés non échus
Avals, cautions et garanties
Engagements de crédit-bail
Engagements en pensions, retraite et assimilés
Autres engagements
Total des engagements financiers (1)
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées

--

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

[illegible]

--

Filiales et participations

31/12/2023	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) 2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux 1. Filiales non reprises en A. a) françaises b) étrangères 2. Participations non reprises en A. a) françaises b) étrangères			

--

Annexe libre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE RECHERCHE

N° 2069-A-SD

Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)
et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)

Dépenses engagées au titre de l'année 2023

(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01/01/2023	Clos le	31/12/2023		
Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	898026943	Code NACE	5829C
		Activités (cf notice)			
	SAS 360 SPORTS FRANCE 2 Avenue Pierre Angot 64000 PAU	(ancienne adresse en cas de changement)			

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	Désignation et adresse de la société mère	N° SIREN de la société mère	
			Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)			DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)			DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)			DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1re fois des dépenses de recherche en 2023 *			AZ	

• Entreprises nouvelles créées en 2023 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)					
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	189 247						
• Nombre de salariés	CZ		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		• Nombre de jeunes docteurs (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*				GZ	X

* Cocher la case correspondante

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT (CIR-RECHERCHE)		ANNEE CIVILE 2023
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) (ligne 1 x 75%) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)</i>	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise : (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ² <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>	ANNEE CIVILE 2023	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	15a
	à l'étranger ³ :	15b
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	16a
	à l'étranger ³ :	16b
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</i>	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 17 inférieure à [ligne 14 x 3 (positif)] , reporter le montant indiqué ligne 17</i> <i>Si ligne 17 supérieure à [ligne 14 x 3 (positif)] , reporter le résultat du calcul précité</i>	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance <i>Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18)</i> <i>n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19</i> <i>Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18)</i> <i>excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19</i>	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance <i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)]</i> <i>n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20</i> <i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18-ligne19)]</i> <i>excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20</i>	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements <i>((ligne 19 + ligne 20) dans la limite de 10 000 000 €)</i>	21	

² Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNEE CIVILE 2023	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	24	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	ANNEE CIVILE 2023	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	30	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DEPENSES PORTEES LIGNES 34a ET 87 N'EXCEDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt (ligne 35a-35b) x 30% + (ligne 35b x 50%) ⁷	36	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	38b	

⁴ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁵ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf.notice)

⁶ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁷ Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	39a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 39a - ligne 39b) x 30% + (ligne 39b x 50%) ⁸	40	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 38b + ligne 45b)	46b	
B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €		
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de rech. collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (ligne 47a- ligne 47b) x 30% + (ligne 47b x 50%) ⁹	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	53b	
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 33a)	54a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] ⁹ ((ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ⁸	ANNEE CIVILE 2023	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	1 703
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou intallations pilotes de nouveaux produits	66	70 906
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	25 673
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	98 282
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	98 282
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	
Pour les prestataires, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	98 282
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	76b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitaitons situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant total du crédit d'impôt ((lignes 76a - 76b - 76c - 76d) x 30%) + (ligne 76b x 60%) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35%) ¹²	77	29 485
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	29 485
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	29 485
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

V - DEPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CREDIT D'IMPOT (CRC)	ANNEE CIVILE 2023	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	82a	
	82b	
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf.notice)

¹¹Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subven-tion remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

360SPORTS FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 20 588 euros
Siège social : Technopole Hélioparc, 2 Avenue du Président Pierre Angot – 64000 Pau
898 026 943 RCS Pau

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 23 septembre,

Les soussignés :

- | | | | |
|--------------------------------|--------------|------------|----------|
| - Kevin Serou | titulaire de | 217 657,00 | actions, |
| - Fitzlab | titulaire de | 50 955,00 | actions, |
| - Surya Investissements | titulaire de | 13 895,00 | actions, |
| - EMK Consulting | titulaire de | 3 089,00 | actions, |
| - SR Consulting | titulaire de | 4 633,00 | actions, |
| - Pyratzlabs | titulaire de | 6 176,00 | actions, |
| - François Scholly | titulaire de | 9 265,00 | actions, |
| - Olivier Dacourt | titulaire de | 3 150,00 | actions, |

Détenant ensemble l'intégralité des actions composant le capital de la Société (ci-après les « **Associés** »),

Usant de la faculté offerte par l'article 22.1 des statuts de la Société de prendre des décisions collectives par acte sous seing privé exprimant leur consentement unanime,

Ont pris, par acte sous seing privé et à l'unanimité, les décisions relatées ci-après et relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs,

Les Associés déclarent expressément, en tant que de besoin, renoncer aux délais de mise à disposition du rapport du Président et de tous autres documents prévus par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires et reconnaissent avoir été informés utilement de leur contenu pour leur permettre de prendre les décisions ci-après en connaissance de cause.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus au Président)

Les Associés,

Connaissance prise du rapport du Président,

approuvent l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été établis par le Président, et qui font apparaître pour ledit exercice un bénéfice net comptable de 44 165 euros.

En application de l'article 233 quater du Code Général des Impôts, les Associés **prennent acte** que la Société n'a pas engagé de dépenses et de charges non déductibles visées par l'article 39-4 du même Code, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les Associés **donnent** quitus au Président pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

(Affectation des résultats)

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président,

décident d'affecter le résultat de l'exercice établis par le Président, et qui font apparaître pour ledit exercice un bénéfice net comptable de 44 165 euros :

- A hauteur de 2 025 euros à la « réserve légale », qui après affectation est intégralement dotée conformément à la loi, et
- Le solde, soit la somme de 42 140 euros, en totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce)

Les Associés,

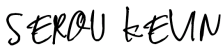
connaissance prise du rapport du Président,

prennent acte qu'il n'a été conclu aucune convention réglementée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

approuvent, en tant que de besoin, la poursuite des conventions antérieurement conclues.

[...]

Certifié conforme par le Président

DocuSigned by:

5C25CE3535FB426...

Monsieur Kevin Serou